

Date d'édition 19 Juin 2018

Version 22.01

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : 2.1 VOC HS EUROPEAN CLEARCOAT

Code : JC7200

Manufacturier / Fournisseur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place,
Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements Techniques : 1-800-647-6050

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : DANGER!

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Tenir loin des flammes, telle une flamme pilote, et de tout objet produisant des étincelles, tel un moteur électrique. Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la bouche et de la gorge. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Peau : Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Signes/symptômes de surexposition

L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continus, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Code du produit	JC7200	Date d'édition 19 Juin 2018	Version 22.01
Nom du produit	2.1 VOC HS EUROPEAN CLEARCOAT		

2 . Identification des dangers

Cette fiche signalétique est conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). (1988 Version)

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Composition/information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	98-56-6	10 - 30
Acétone	67-64-1	10 - 30
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	5 - 10
xylène	1330-20-7	5 - 10
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 1.5
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	0.5 - 1.5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Inhalation	: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5 . Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit	:  Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Moyens d'extinction	
Utilisables	: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Non utilisables	: NE PAS utiliser de jet d'eau.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

5 . Mesures à prendre en cas d'incendie

- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
composés halogénés
Halogénures de carbonyle
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Manutention et stockage

- Manutention** :  Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion,

7 . Manutention et stockage

pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d'effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.

Entreposage

- : ☒ Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom	Résultat	ACGIH	Ontario	Mexique	PPG
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	MPT	Non établi	Non établi	Non établi	25 ppm
Acétone	MPT LECT	250 ppm 500 ppm	500 ppm 750 ppm	500 ppm 750 ppm	Non établi Non établi
Méthyl n-amyl cétone	MPT	50 ppm	25 ppm	50 ppm	Non établi
xylène	MPT LECT	100 ppm 150 ppm	100 ppm 150 ppm	100 ppm 150 ppm	Non établi Non établi
Éthylbenzène	MPT	20 ppm	20 ppm	20 ppm	Non établi

Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
C = Ceiling Limit
F = Fumée
IPEL = Limite d'exposition admise interne
R = Respirable

SR = Sensibilisation des voies respiratoires
SS = Sensibilisation cutanée
LECT = Court terme Valeurs limites d'exposition
TD = Empoussiérage total
TLV = Limite tolérable d'exposition
MPT = Moyenne pondérée dans le temps

S = Désignation absorption cutanée.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Gants** : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :
- Recommandé: caoutchouc butyle, alcool polyvinylique (PVAL), Viton®
Autorisés: caoutchouc nitrile
- Respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Vase clos: -16.11°C (3°F)
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 2%
- Cette substance entretien la combustion.** : Oui.
- Couleur** : Non disponible.

9 . Propriétés physiques et chimiques

Odeur	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: 92.78°C (199°F)
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Densité relative	: 1.03
Densité (lb / gal)	: 8.6
Tension de vapeur	: 14.7 kPa (110.1 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	: Non disponible.
Volatilité	: 63% (v/v), 60.51% (p/p)
Taux d'évaporation	: 3.15 (acétate de butyle = 1)
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
% Solide. (p/p)	: 39.49

10 . Stabilité et réactivité

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matières à éviter	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :,matières oxydantes,acides forts, alcalins forts
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation Dangereuse	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11 . Données toxicologiques

Toxicité aiguë				
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	DL50 Orale	Rat	13 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>2.7 g/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	33080 mg/m3	4 heures
	Vapeur			
Acétone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	15.8 g/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	76000 mg/m3	4 heures
	Vapeur			
Méthyl n-amyl cétone	DL50 Orale	Rat	1.6 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	10.206 g/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	>16.7 mg/l	4 heures
	Vapeur			
xylène	DL50 Orale	Rat	4.3 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>1.7 g/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Orale	Rat	3.5 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	17.8 mg/l	4 heures

11 . Données toxicologiques

Solvant naphta aromatique léger	Vapeur DL50 Orale DL50 Cutané	Rat Lapin	8400 mg/kg 3.48 g/kg	- -
---------------------------------	-------------------------------------	--------------	-------------------------	--------

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit irritant qui dégraisse la peau

: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Organes cibles

: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : cerveau, système nerveux central (SNC).
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, le système nerveux, foie, système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, oreilles, oeil, cristallin ou cornée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	NTP
Acétone	A4	-	-
xylène	A4	3	-
Éthylbenzène	A3	2B	-

Cancérogène Code de classification: ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérigène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains

Non inscrit/Non réglementé: -

12 . Données écologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Éthylbenzène	Aiguë CL50 150 à 200 mg/l Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Young of the year	96 heures

13 . Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit

13 . Données sur l'élimination

peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

14. Informations relatives au transport

	TDG	Mexique	IMDG
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT
Classe de danger relative au transport	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.

Autres informations

TDG : Non identifié.
Mexique : Non identifié.
IMDG : Non identifié.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Preuve de la déclaration de classification : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3).

15 . Informations sur la réglementation

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-2: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F).
 Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Mexique

Code du produit	JC7200	Date d'édition	19 Juin 2018	Version	22.01
Nom du produit	2.1 VOC HS EUROPEAN CLEARCOAT				

15 . Informations sur la réglementation

Classification

Inflammabilité : 3 Santé : 2 Réactivité : 0

16 . Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * Inflammabilité : 3 Risques physiques : 0

(*) - Effets chroniques

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 2 Inflammabilité : 3 Instabilité : 0

Date de publication précédente : 4/27/2018

Organisme chargé de préparer la FS : EHS

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.